

Le Syndicat Mixte de Sioule et Morge est un syndicat public intervenant principalement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement non collectif et de l'assainissement collectif, suite à l'adhésion des communes ou intercommunalités qui lui ont transféré ces compétences.

Pour la compétence eau potable, le syndicat couvre le territoire de 59 communes situées au Nord-Ouest du département du Puy-de-Dôme, desservant ainsi 40 000 habitants. Il est chargé de la production, du traitement, du stockage et de la distribution de l'eau potable sur ces communes.

55 communes adhèrent également au Syndicat pour la compétence assainissement non collectif, et 20 communes lui ont transféré la compétence assainissement collectif.

Le fonctionnement et les investissements du Syndicat sont décidés par le Comité Syndical de Sioule et Morge. Ce dernier est composé de 118 délégués titulaires et 59 délégués suppléants, soit 2 titulaires et 1 suppléant par commune. Ces délégués sont désignés parmi les conseillers municipaux des communes et les conseillers communautaires des intercommunalités adhérentes, pour un mandat de 6 ans.

Lors de sa réunion du 17 décembre 2022, le Comité Syndical a fixé les orientations budgétaires pour l'année 2023. Sachant que le volume total du **budget eau potable** sur une année est de l'ordre de 8 600 000 € HT pour la section de fonctionnement, il est apparu que les charges prévisionnelles d'électricité pour le budget 2023 sont estimées à environ 1 500 000 € HT, alors que ce même poste de dépenses s'élevait à environ 600 000 € HT pour le budget 2022.

Face à cette forte hausse du coût de l'énergie, le Comité syndical a donc décidé d'augmenter les tarifs des redevances d'eau potable de 15% pour l'année 2023. Cette augmentation ne suffisant pas à équilibrer le budget du Syndicat, il sera nécessaire de mobiliser les excédents antérieurs à hauteur d'environ 1 000 000 €, afin de pouvoir réaliser un programme de travaux sur les réseaux d'eau en 2023.

Avec l'augmentation de 15%, les tarifs 2023 seront les suivants pour les redevances d'eau potable :

Exercice 2023	Tarifs en € TTC
Part au m ³ (consommation)	1,83564 €
Part fixe principale (abonnement)	64,19 €
Part fixe secondaire (abonnement)	32,18 €

Pour un foyer consommant 100 m³ d'eau par an, cela représente une augmentation de 32,31 € TTC en 2023, par rapport à 2022.

Retrouvez toutes les informations sur les services d'eau potable, d'assainissement non collectif et d'assainissement collectif du Syndicat de Sioule et Morge, sur notre site internet à l'adresse suivante :
www.sioule-morge.fr

Les coordonnées du Syndicat de Sioule et Morge sont les suivantes :

Adresse : Syndicat Mixte de Sioule et Morge – Monteipdon – 63440 Saint Pardoux

Téléphone : 04.63.85.83.83 (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00).

Courriel : contact@sioule-morge.fr

Permanence technique 24h/24 au 04.63.85.83.83.